PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE **NUAILLÉ-D'AUNIS**

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° NUA2

ECHELLE 1/2000

0 — 100 — 200 m

FOND CADASTRAL
Cadastre Etalab - Septembre 2024
https://cadastre.data.gouv.fr/

atelierurbanova
urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
- Approuvé le 19 mai 2021
- Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
- Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
- Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP – arrêté préfectoral du 17 mars 2025
- Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
- Modification simplifiée N°2 approuvée le 3 décembre 2025
- Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES
- U

ZONES AGRICOLES
- A
- *Aenr*
- *Ap*

ZONES NATURELLES
- N

PRESCRIPTIONS
- Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- OAP Lisières urbaines à protéger
- Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée
- Zone fréquemment inondée
- Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Mouillé
- Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire
- Etang, lac, mare

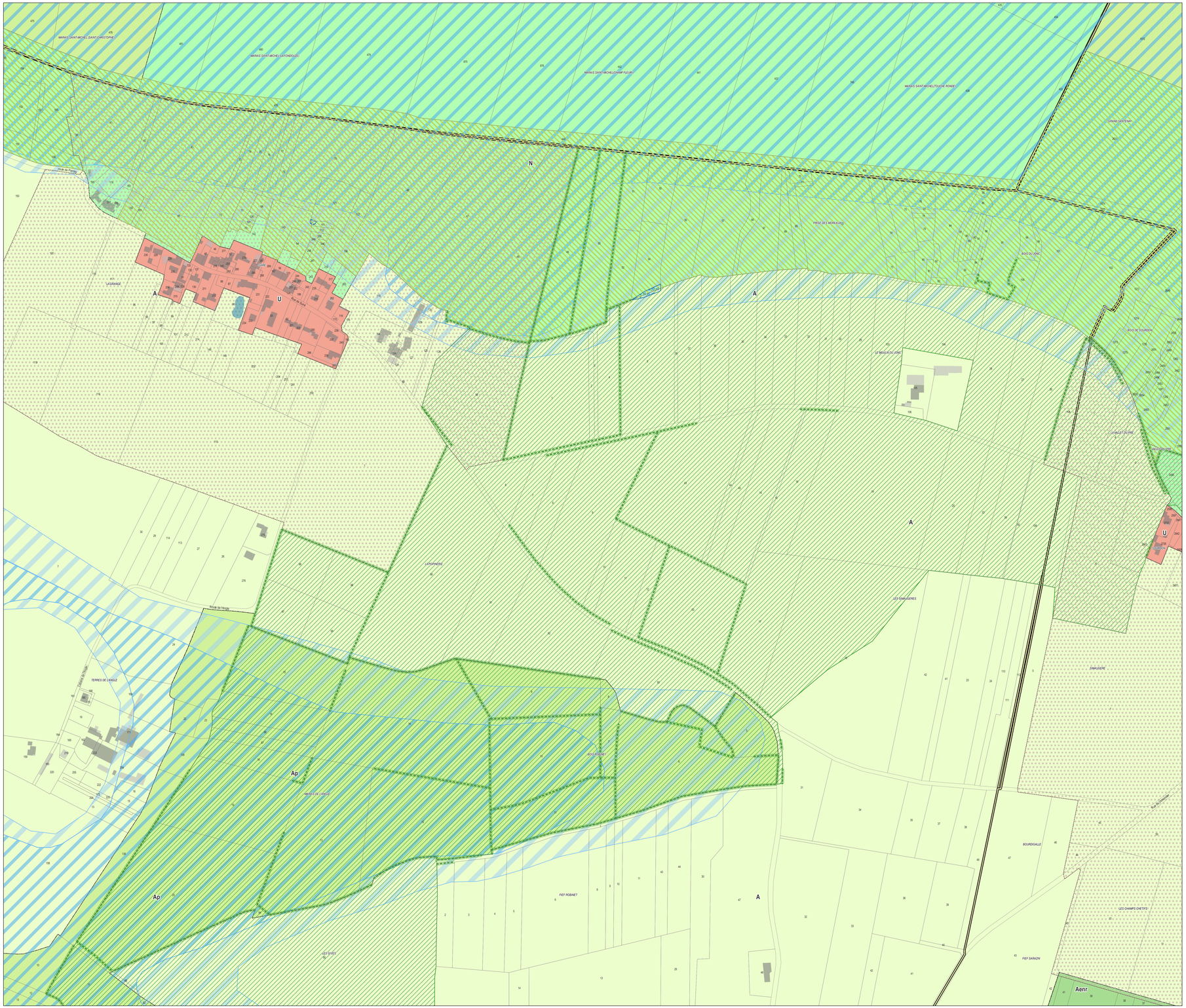

Emplacements réservés

Changements de destination autorisés

Patrimoine